

## VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

**PRENEZ AVIS QUE** les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le **mercredi 18 novembre à 10 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption, pour défaut de paiement des taxes municipales et autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes et autres impositions ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente.

### CONDITIONS DE LA VENTE

Tout adjudicataire devra s'identifier en présentant deux pièces d'identité dont une avec photo. S'il s'agit d'une personne morale ou compagnie, le mandataire la représentant devra remettre en plus, une résolution l'autorisant à enchérir.

L'adjudication des immeubles sera faite sous réserves des exigences de la réglementation municipale relative à l'Urbanisme, avec les bâtisses y dessus érigées s'il y a lieu, le tout tel qu'ils se trouvent présentement et incluant toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et ils sont acquis aux risques et périls de l'acheteur.

Le jour de la vente pour taxes, les frais de vente occasionnés à la Ville seront ajoutés au total des taxes impayées inscrites ci-dessous. De plus, des frais de distribution (3 %), les frais de greffier (tarif judiciaire) et les taxes provinciales et fédérales si applicables seront ajoutés au prix de l'adjudication, le tout étant payable immédiatement à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente à la fin du rôle.

Le propriétaire actuel dispose d'un an à partir de la date d'adjudication, pour racheter l'immeuble au prix payé (incluant les frais), auquel 10 % d'intérêts seront ajoutés.

### MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- paiement comptant
- chèque visé
- traite bancaire

### MODE DE PAIEMENT REFUSÉ

- carte de crédit
- carte de débit

### Respect des mesures sanitaires

Toute personne qui désire assister ou participer à la vente devra respecter les mesures sanitaires et de distanciation prescrites par la santé publique du Québec. Le port du masque sera obligatoire.

**0876-41-3102-0-000-0000**

9278-0881 Québec inc.  
A/S de Sylvain Jalbert  
Adresse : 170, rue de l'Industrie  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 891 440  
Circonscription foncière de L'Assomption

32 232.55 \$

**0875-48-8687-0-000-0000**

Jean-Marc Blanchette  
Adresse : 305, rue Paquin  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 891 402  
Circonscription foncière de L'Assomption

24 655.32 \$

**0983-95-9282-0-000-0000**

Joel Boileau et Myriam Murphy  
Adresse: 2548, boulevard de L'Ange-Gardien Nord  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 3 884 996  
Circonscription foncière de L'Assomption

10 830.69 \$

**1083-20-5401-0-000-0000**

Chemins de fer Québec  
Adresse : Lot vacant-boulevard de L'Ange-Gardien  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 890 540  
Circonscription foncière de L'Assomption

32.26 \$

**0985-91-8200-0-000-0000**

Aline Desgagnes  
Adresse : Lot vacant- boulevard de L'Ange-  
Gardien Nord  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 893 558  
Circonscription foncière de L'Assomption

28.99 \$

**0674-65-9271-0-000-0000**

André Dobinet  
Adresse : Lot vacant – rang de la Presqu'île  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 890 606  
Circonscription foncière de L'Assomption

29.00 \$

**1178-43-4928-0-000-0000**

François Lachance  
Adresse : 932, rue Panneton  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 3 728 183  
Circonscription foncière de L'Assomption

4 067.57 \$

**0888-24-0659-0-000-0000**

Stephane Martel  
Adresse : 14-15 chemin du Domaine-Martel  
L'Assomption, Québec  
Le lot numéro : 2 893 680  
Circonscription foncière de L'Assomption

7 937.92 \$

**1278-70-5391-0-000-0000**

Louis-Charles Vanier  
Adresse : Lots vacants- rang Point-du-Jour Sud  
L'Assomption, Québec  
Les lots numéro : 3 731 552, 3 932 098  
Circonscription foncière de L'Assomption

4 386.60 \$

Donné à L'Assomption, ce 22 septembre 2020.

  
Jean-Michel Frédérick  
Greffier et avocat